

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67**2020-106****SEANCE DU 22 JUIN 2020**

FB/LN/CJ n° 2020/13

Objet de la délibération :**OBJET**CONSTITUTION D'UN COMITE  
CONSULTATIF « CIMETIERE »

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **28**Pouvoir : **01**Votants : **29**Date de la convocation :  
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Héléne, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

**VU** l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article L 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité au conseil municipal de créer des comités consultatifs pouvant être constitués de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants d'associations locales,**CONSIDERANT** les pouvoirs de police des funérailles et des cimetières du Maire,**CONSIDERANT** la nature sensible des dossiers à traiter pour lesquels, il convient d'impliquer les élus sur les choix pouvant être effectués et leur suivi.**CONSIDERANT** la proposition du Maire de créer un comité consultatif « cimetière » composé d'agents, de conseillers municipaux, d'un représentant des associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et du Souvenir Français.

Ce comité consultatif « cimetière » serait composé comme suit :

- Le Maire ;
- 6 élus de la majorité : Béatrice BONVIN- Armelle THÉRON CAPLAIN – Simone BEULE – Patricia EVENO – Denis DURAND – Jean-Paul MARCHAND
- 1 élu de l'opposition : Fabrice PICHARD
- 1 agent de la police municipale
- 1 agent administratif
- 1 représentant des associations des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et du Souvenir Français, à savoir Monsieur Jacques MATHIAU.

Sur l'exposé présenté, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer :

VOTANTS : 29	POUR : 29	ABSTENTIONS :	CONTRE :
--------------	-----------	---------------	----------

Accord de l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020\_06\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 22 juin 2020

Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.